

## Obligation du notaire informer heritiers

## Par guy rochette, le 21/12/2017 à 09:33

Bjr , le notaire chargé de regler la succession de mes parents a adressé a chacun des heritiers (4 enfants) une somme par virement bancaise sans aucune information. Le notaire est-il tenu de nous indiquer le détail de ces règlements ? (detail de l'actif, détail des frais ...etc).

Avant de lui adresser une réclamation, j'aimerais avoir un peu plus d'éléments Merci par avance de vos conseils.